

Aspect et inférences

Bertrand Sthioul

Département de linguistique

Université de Genève

<Bertrand.Sthioul@lettres.unige.ch>

Tu ne me chercherais pas si tu ne m'avais trouvé.

Pascal, *Pensées*

1. Introduction

S'il est une implication qui semble *a priori* naturelle, c'est bien celle qui consiste à considérer que si un état est avéré ou qu'une activité se déroule sans discontinue entre deux points du temps, cette situation est nécessairement le cas en un point quelconque situé à l'intérieur de cette période. Il en découle qu'à partir d'un énoncé tel que (1) ou (2), on peut inférer un énoncé comme (1') ou (2') :

- (1) Luc admira Mitterrand de 1981 à 1985.
- (1') En 1983, Luc admirait Mitterrand.
- (2) Paul marcha de huit heures à dix heures.
- (2') À neuf heures, Paul marchait.

Cependant, on constate que cette implication ne fonctionne pas nécessairement pour les exemples suivants :

- (3) Barbara partit de la maison de 8 heures à 10 heures, (puis y revint).
- (3') À 9 heures, Barbara partait de la maison.
- (4) Georges enleva le panneau de 8 heures à 10 heures, (puis le remit en place).
- (4') À 9 heures, Georges enlevait le panneau.

De même, alors que de (5) on peut conclure sans problème (5') :

- (5) Paul marcha de huit heures à dix heures.
- (5') Paul commença à marcher à 8 heures et arrêta de marcher à dix heures.

on n'est pas nécessairement en droit de tirer (6') de (6) :

- (6) Le gardien ferma la porte de dix heures à midi, (puis la rouvrit).
- (6') Le gardien commença à fermer la porte à dix heures et arrêta de la fermer à midi.

Que peut-on tirer du fait que de telles implications ne fonctionnent pas ? Faut-il admettre que les expressions verbales dénotent des concepts flous,

interprétables selon les contextes comme des événements différents ? Faut-il renoncer à une approche référentialiste des expressions temporelles ? Le présent article aimeraient au contraire montrer qu'une approche en termes de référence temporelle et d'aspect lexical et verbal est possible, à condition d'accorder une place centrale à la pragmatique et donc de tenir compte des opérations inférentielles à l'intérieur même des processus d'explicitation.

2. Signification littérale et explicitation

Dans une récente communication, Wilson & Sperber (2000) s'attachent à montrer que le processus même d'explicitation d'un énoncé fait appel à des inférences pragmatiques et que le sens explicite d'un énoncé peut donc être très différent de la signification littérale de la phrase qui lui sert de support. Un des exemples proposés nous intéresse de près puisqu'il touche à la question de la référence temporelle et de la détermination de l'événement communiqué¹. À Alan qui lui demande si elle désire se joindre à lui pour le dîner du soir même, Lisa peut par exemple répondre (7) ou (7') :

- (7) J'ai mangé.
- (7') Je n'ai pas mangé.

Dans les deux cas, Alan ne peut pas comprendre que Lisa désire communiquer qu'elle a, ou n'a pas, mangé à un moment *quelconque* antérieur au moment de l'énonciation, ce qui constituerait le sens littéral, suffisant par exemple pour interpréter un énoncé comme (8) :

- (8) Cet anthropologue a mangé de la chair humaine.

En effet, (7) est littéralement trivial et (7') littéralement faux. Dans un contexte d'invitation à dîner, le destinataire est amené à faire un certain nombre d'inférences. Pour répondre aux attentes d'Alan, l'énoncé de Lisa doit vouloir communiquer autre chose que son sens littéral : un premier enrichissement est nécessaire, en vertu de la reconnaissance de l'énoncé de Lisa comme acte communicatif. Le fait que Lisa a non seulement déjà mangé dans le passé, mais déjà dîné le soir même est reconnu par Alan, c'est là le point important, comme *le sens explicite (explicit meaning)* de l'énoncé de Lisa. Celui-ci se distingue autant du sens littéral (construit sur la base de l'unique signification attachée au verbe *manger*), que des conclusions implicites qu'Alan peut par ailleurs tirer de l'énoncé, par exemple le fait que Lisa acceptera probablement une autre invitation un soir où elle n'aura pas encore mangé, et qui elles ne sont pas liées aux conditions de vérité.

¹ Nous n'entrerons pas en matière ici sur le fait que l'énoncé proposé est au *present perfect* (rendu en traduction avec un passé composé) qui n'est pas un temps du passé dans sa signification littérale (cf. 3.1.1.). Ce qui nous intéresse à ce stade est la description générale de Wilson et Sperber du processus interprétatif.

On voit donc que le sens explicite d'un énoncé ni ne se réduit à la signification littérale, ni n'est équivalent à l'ensemble du contenu communiqué, ce dernier étant enrichi d'implications. Un niveau d'analyse intermédiaire doit donc être distingué. Cela nous conduit à considérer qu'un verbe comme *manger* a bien une signification stable, attachée à sa valeur littérale, et que ce n'est que par inférences qu'il peut prendre la valeur plus particulière de *dîner ce soir* et référer à un événement spécifique. Cette observation nous paraît rejoindre l'opposition établie par Milner (1982) entre références virtuelle et actuelle, ainsi que les notions de signifié de puissance et signifié d'effet chez Guillaume (1929). Selon nous, le sens d'une expression verbale ne doit donc pas être considéré comme flou : le passage de *manger quelque chose à un moment quelconque à dîner le soir même* dépend du niveau d'analyse, ou, si l'on veut, du stade auquel on se trouve dans le processus d'explicitation, processus qui relève déjà de la pragmatique.

Dans le cas des énoncés problématiques présentés en début d'article, nous n'admettrons donc pas non plus que le sens littéral des expressions comme *partir de la maison* ou *enlever le panneau* est sous-déterminé. Le paradoxe présenté reste donc à expliquer.

Une explication strictement sémantique consisterait à y voir des cas de polysémie. Il y aurait deux sens de *partir*, l'un pouvant être défini comme *aller hors d'un lieu* et l'autre comme *demeurer hors d'un lieu*.

Cette hypothèse d'un double sens n'est jamais défendue telle quelle, hormis pour certains verbes comme *être* ou *sortir*. Par exemple, le *Grand Larousse de la langue française* attribue un sens particulier à *être* comme « substitut du verbe aller » (p. 1779) pour des exemples comme *Il fut à la cuisine, il but deux grands verres d'eau*, sans s'intéresser au processus pragmatique sous-jacent. La position polysémique est beaucoup plus courante pour les noms dérivés de verbes (cf. *construction*, *chargement*, *cassure*) qui, notent par exemple Lagane et al., « peuvent se définir comme « action de... » (...) ou avoir les sens de « résultat de l'action » ou de l'objet concret résultant de l'action » (Lagane et al. 1971, 40). Reste là encore à expliquer cette polysémie et à déterminer comment le choix s'opère.

Une variante plus plausible de l'explication polysémique consiste à considérer que de telles expressions ont un sens propre précis et peuvent recevoir des sens figurés. Ainsi, Laroche (1980) parle, à propos de cas similaires aux exemples (3), (4) et (6), de « métonymie », terme judicieusement choisi dans la mesure où il s'opère un glissement de sens du procès lui-même à la situation créée par le procès. Il convient cependant de préciser que ce passage du procès à la situation créée ne s'opère pas au seul niveau sémantique, mais à travers un processus pragmatique dont l'opposition entre sens littéral et explicitation nous aidera à préciser les modalités.

2.1. Interprétations non-littérales du procès

Le phénomène présenté au début de cet article n'est de loin pas le seul cas où l'éventualité communiquée est différente du procès proprement dit. Ainsi, un prédicat d'accomplissement comme *construire une maison* associé à un imparfait peut conduire l'allocutaire à admettre que le but inhérent à cette expression a pu ne pas être atteint, lecture qui a même conduit certains linguistes à parler de « paradoxe » (cf. Parsons 1990 et Reboul ici-même) :

- (9) Quand la guerre éclata, Antoine construisait une maison.

Un même problème se pose lorsqu'une telle expression est associée à un complément du type *pendant x temps* :

- (10) Antoine construisit une maison pendant deux ans.

Dans ces exemples, l'éventualité dénotée est plus proche d'une activité, qui pourrait être rendue par « construire « de la » maison ». Mais contrairement aux approches sémantiques, nous ne considérons pas que cette interprétation en termes d'activité modifie le prédicat lui-même en vertu de règles de compositionnalité. Pour nous, le morphème d'imparfait ou l'expression *pendant x temps* sont procéduraux : ils engagent l'allocutaire à récupérer, en se fondant entre autres sur les caractéristiques attachées au procès *construire une maison*, une éventualité présentée comme homogène. L'interprétation la plus naturelle est ici que l'énoncé ne communique explicitement qu'une partie du procès, en l'occurrence sa phase médiane, conçue comme homogène. Qu'Antoine a ou non terminé la construction de la maison peut être *par ailleurs* inféré, mais cette dernière question ne fait en tous les cas pas partie des explicitations.

De même, une expression atélique comme *être roi*, *marcher* ou *dormir*, associée à un passé simple ou un passé composé, ou à un complément du type *en x temps*, peut dans certains contextes ne communiquer que l'émergence de cet événement ou sa phase préparatoire :

- (11) Louis XIV fut roi à l'âge de onze ans.

- (12) Toto a marché tard.

- (13) Avec ce somnifère, tu dormiras en trois minutes.

Dans ces exemples, le procès peut être remplacé par « devenir roi », « commencer à marcher » ou « s'endormir » sans que la réalité dénotée s'en trouve modifiée. Mais là encore, nous ne considérerons pas que l'interprétation nécessite à proprement parler une réinterprétation du procès, mais plutôt que l'allocutaire attribue au locuteur l'intention de n'en communiquer explicitement qu'une phase particulière.

Nous considérerons également que les énoncés qui conduisent l'allocutaire à inférer une répétition sont des cas de même nature. Un énoncé tel que (14) dénote en principe non une éventualité unique, mais une série ouverte d'accomplissements :

(14) L'année dernière, Jean allait à Lausanne en train.

Enfin, dans un autre registre, nous admettrons que l'interprétation littérale d'un temps composé est la lecture comme état résultant (cf. (15)), et que la lecture comme événement antérieur (cf. (16)) est le produit d'inférences particulières² :

(15) L'avion a atterri depuis dix minutes.

(16) L'avion a atterri il y a dix minutes.

Ainsi, dans cet article, nous traiterons comme des phénomènes comparables, analysables grâce à l'opposition entre signification littérale et sens communiqué explicitement, les cas de figures suivants :

- (a) l'interprétation résultative
- (b) l'interprétation progressive
- (c) l'interprétation inchoative
- (d) l'interprétation itérative
- (e) l'interprétation comme événement antérieur

correspondant aux exemples ci-dessous :

- (4) Georges enleva le panneau de 8 heures à 10 heures (puis le remit en place).
- (9) Quand la guerre éclata, Antoine construisait une maison.
- (11) Louis XIV fut roi à l'âge de onze ans.
- (14) L'année dernière, Jean allait à Lausanne en train.
- (16) L'avion a atterri il y a dix minutes.

Ces cas de figures où l'éventualité inférée ne coïncide pas complètement avec l'éventualité dénotée par le procès lui-même ont été pour la plupart abondamment commentés dans la littérature. Fidèle à une tradition qui remonte à Guillaume (1929), nous considérerons que les résultats interprétatifs ne sont pas directement inférables à partir du type de temps verbal ou de complément temporel utilisés, mais que ceux-ci contribuent néanmoins de près à la construction de l'interprétation. Un processus pragmatique complexe est ici en jeu, dont nous rendrons compte à l'aide de la notion d'*expression procédurale* héritée de la tradition pertinentiste (cf. Sperber & Wilson 1989).

3. Données linguistiques et inférences

Distinguer le sens explicite d'un énoncé de la signification littérale véhiculée par les signifiants eux-mêmes impose de clarifier le niveau auquel s'appliquent les notions que l'on utilise. Nous nous proposons d'appeler *procès* le dénoté d'une unité linguistique composée du verbe plus de ses compléments essentiels.

² Cette position sera justifiée plus loin (cf. 3.1.1.).

Conformément aux critères définitoires présentés par Guillaume (1929)³, un procès sera dit *télique* si les conditions de vérité ne sont satisfaites que si le procès est mené à son terme et *atélique* si son interruption à un instant quelconque n'empêche pas de considérer que le procès a eu lieu. Cette différence, comme le remarque Vet (2000), correspond à l'opposition entre termes massifs et comptables : une partie de l'activité de *dormir* reste conceptuellement la même activité, alors qu'une partie de l'action *de mettre son chapeau* n'est pas équivalente à l'accomplissement complet de celle-ci.

À notre sens, la nature télique ou atélique d'un procès est généralement une donnée stable qui n'est donc pas un trait susceptible d'être « annulé » : en tous les cas, *enlever le panneau* est télique et *dormir* atélique. C'est une caractéristique attachée à la valeur en langue, ou, si l'on préfère, à la référence virtuelle de l'expression. À chaque procès est donc associée un type de structure interne particulier, que la sémantique des classes aspectuelles, par exemple Vendler (1967) et Dowty (1986), s'est attachée à décrire, et sur laquelle nous reviendrons en 3.1.1.

On relèvera cependant que la détermination du mode de procès n'est pas toujours strictement sémantique, mais dépend dans certains cas de données pragmatiques. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que les compléments du verbe sont centraux dans la détermination du type de procès : *manger les croissants* est télique, contrairement à *manger du pain*. Or, les déterminants, qui composent une partie du complément et qui jouent donc un rôle fondamental dans de telles différences, sont typiquement des expressions procédurales : ils n'ont pas de sens intrinsèque, ils servent à déterminer la référence des expressions nominales. Ainsi, le type de procès lié à l'expression *lire le journal* diffère selon la manière dont sera compris l'article défini : il est nécessaire de déterminer s'il s'agit par exemple du journal spécifique acheté le matin même (auquel cas l'expression sera télique) ou de n'importe quel journal considéré comme un type (auquel cas l'expression sera atélique). De même, *mettre des feuilles dans la photocopieuse* peut avoir une lecture télique (mettre un ensemble déterminé de feuilles dont seul le nombre est indéterminé) ou atélique (mettre un ensemble indéterminé de feuilles). Néanmoins, nous ferons l'hypothèse que la détermination du type de procès, même lorsqu'elle fait appel à des inférences, précède dans le processus interprétatif la détermination de la phase de procès à laquelle l'énoncé s'applique. Nous ne tiendrons donc pas compte de cette difficulté dans la suite de cet article.

La détermination du type de procès, qui relève donc principalement de la signification littérale qui y est attachée, ne doit en aucun cas être confondue avec

³ Guillaume distingue les *verbes à passé composé intégrant des verbes à passé composé dirimant*, mais il s'agit en fait de la même opposition (cf. Sthioul 1998a pour un rappel de l'historique de la terminologie de cette opposition).

les caractéristiques des éventualités auxquelles les énoncés réfèrent, caractéristiques liées au contenu explicitement communiqué par l'énoncé. Nous nous proposons d'utiliser le concept d'*homogénéité* pour caractériser la nature des éventualités. Une éventualité sera dite *homogène* lorsque l'énoncé la présente comme étant identique en chacune de ses parties (jusqu'à un certain degré de granularité), *non-homogène* lorsqu'il la présente comme étant composée de phases distinctes. Cette distinction entre télicité et homogénéité permet de préserver la possibilité d'une non-coïncidence entre le procès attaché à la signification littérale et l'éventualité communiquée par un énoncé.

Ajoutons que nous ne préjugerons ici en rien d'une coïncidence entre la nature d'une éventualité telle que l'allocutaire est amené à se la représenter et l'événement dans le monde qui peut lui correspondre. Un même « événement dans le monde » peut faire l'objet de représentations distinctes selon l'intention informative du locuteur ; *Paul marcha pendant quinze minutes* et *Paul alla à la gare à pied en quinze minutes* peut renvoyer au même événement dans le monde (i.e. à la même transformation de « l'ameublement du monde »), même si, au niveau des *représentations*, on a affaire à deux éventualités distinctes, l'une homogène, l'autre non-homogène⁴. Nous nous distinguons en cela de théories maximalement réalistes (cf. Reboul ici-même) qui nous semblent naturaliser exagérément des données qui relèvent du domaine conceptuel. Ainsi, cela n'a selon nous pas de sens de dire que seuls les accomplissements et les achèvements ont le pouvoir de transformer la réalité (i.e. de créer un nouvel état dans le monde) ; à partir des énoncés (17) ou (18), l'allocutaire peut être conduit à tirer (17') ou (18') bien que les procès dénotés soient atéliques. La différence avec (17'') ou (18''), qui eux rendent compte de procès téliques, ne réside que dans le fait que ces inférences doivent être tirées à l'aide de connaissances sur le monde, alors que dans ces derniers exemples le locuteur est contraint, en accédant aux concepts de *se saouler* ou de *mouiller la route* d'inférer que (17') et (18') ont été le cas à un certain moment. C'est là la différence entre *états lexicalement impliqués* et *états non-lexicalement impliqués*, dont Luscher & Sthioul (1996) rendent compte, différence qui selon nous n'a rien d'ontologique :

- (17) Marc a bu du whisky.
- (18) Il pleut depuis une heure.
- (17') Le taux d'alcoolémie de Marc n'est pas égal à zéro.
- (18') La route est mouillée.

⁴ Reboul propose une opération de fusion lorsqu'il s'avère que deux représentations distinctes renvoient au même objet. Cette opération nous semble cependant poser un certain nombre de problèmes dans le cas des événements, et même en ce qui concerne les objets du monde. Ainsi, pour reprendre un exemple classique de philosophie analytique (cf. par exemple Kripke 1982), même s'il est avéré que *l'étoile du matin* et *l'étoile du soir* renvoient au même objet dans le monde, nous pensons qu'à ces deux expressions correspondent deux représentations distinctes.

(17'') Marc s'est saoulé.

(18'') La pluie a mouillé la route.

Dans cet article, nous réfléchirons donc aux liens qu'il convient d'établir entre données linguistiques d'une part et information communiquée de l'autre, en ne tenant compte des informations sur le monde que dans la mesure où elles interviennent dans le processus d'explicitation.

3.1. Les données linguistiques

Quelles sont, dès lors, parmi les informations dont l'allocutaire dispose, celles qui se situent au strict niveau linguistique ? Relativement à la question de la détermination du type d'éventualités, elles sont à notre sens de deux types :

- des informations conceptuelles sur le type de procès, éventuellement sur sa durée et sa localisation dans le temps.
- des informations procédurales sur la manière de traiter l'information conceptuelle et contextuelle.

3.1.1. *Le type de procès*

Les informations sur le type de procès dépendent, comme on l'a dit plus haut, du verbe et de ses compléments essentiels. Ainsi, *aller à la gare*, *entrer dans le bureau* et *manger un croissant* sont téliques, tandis que *marcher*, *être au bureau* et *manger du pain* sont atéliques.

À chaque prédicat correspond, en fonction de sa nature aspectuelle, une structure particulière. Les procès atéliques sont constitués uniquement d'une phase de développement (*holding*), les procès téliques soit d'une phase de développement et d'une culmination (les *accomplissements*) soit uniquement d'une culmination, sans que la phase de développement soit comprise dans le procès lui-même (les *achèvements*). Ils se distinguent également par les présuppositions et les implications qui y sont attachées : les procès atéliques ne presupposent pas de pré-état particulier ni n'impliquent de post-état⁵, à l'opposé des procès téliques, à la signification desquels un état antérieur et un état résultant sont nécessairement attachés.

Relevons qu'il paraît légitime de considérer que la transformation d'un verbe en une forme composée (la forme *verbe auxiliaire + participe passé*) renvoie également à des données conceptuelles, par création d'un nouveau procès exprimant l'état résultant ; nous suivons en cela une des idées centrales de la théorie de Guillaume (1929) selon laquelle l'aspect extensif (i.e. l'aspect des

⁵ Reboul (ici-même) considère qu'à un état instable aliénable sont nécessairement attachés l'événement qui le crée et l'événement qui le détruit. Cela ne fait cependant pas partie de la signification du prédicat, mais tout au plus des connaissances encyclopédiques qui peuvent y être liées.

temps composés) relève du *temps impliqué*, c'est-à-dire des données attachées au procès lui-même, sans qu'une représentation linéaire du temps ne soit nécessaire. Il résulte de cela que l'antériorité communiquée par le plus-que-parfait par exemple correspond à de l'information sémantiquement et nécessairement attachée au prédicat et que seule la détermination de la période relativement à laquelle l'événement est antérieur (i.e. la référence temporelle de l'état résultant) est l'objet d'un calcul inférentiel. Sur le plan procédural, le plus-que-parfait est « un imparfait comme les autres ».

3.1.2. Les temps verbaux

Seuls les temps verbaux simples, c'est-à-dire les expressions temporelles morphologiquement incorporées au verbe (celles qui relèvent du *temps expliqué* chez Guillaume), véhiculent donc, selon nous, de l'information procédurale. Conformément à Moeschler et al. (1998), nous considérerons ici que la valeur d'un temps simple dans un énoncé est sémantiquement sous-déterminée et que la fonction de base de la sémantique des temps est de véhiculer des instructions sur la manière de construire l'interprétation, en particulier sur le fait d'assigner une référence temporelle à l'éventualité décrite. Ainsi, en usage descriptif, le passé simple a comme sémantique de base une formule E⊂R, qui amène l'allocutaire à récupérer ou à construire une période de repérage à l'intérieur de laquelle se place l'éventualité. L'imparfait a quant à lui une sémantique de base EoR, qui conduit l'allocutaire à récupérer dans le contexte linguistique ou situationnel une période de repérage⁶ relativement à laquelle le moment du procès lui-même peut être considéré comme englobant.

La récupération de la période de repérage est un processus hautement pragmatique. Pour le présent et le passé composé, celle-ci est, dans les cas d'usages descriptifs⁷, le moment de l'énonciation. Pour l'imparfait et le plus-que-parfait, temps relatifs⁸, la période de repérage est fixée à l'aide de compléments temporels ou par le biais de la référence temporelle d'une éventualité récupérée dans le contexte. Pour le passé simple et le passé antérieur, temps absous, la période de référence soit est explicitée, soit correspond à un intervalle sémantiquement sous-déterminé, généralement situé entre le moment de l'énoncé précédent et le moment d'énonciation, et pragmatiquement réduit au maximum (souvent à la période correspondant à l'état impliqué par l'éventualité térique précédente (cf. Boogaart 1999) en vertu du principe issu de la théorie de la

⁶ Ou, dans le cas des usages interprétatifs, un moment de conscience (cf. Sthioul 1998b et 2000a).

⁷ Sur la distinction entre usages descriptifs et interprétatifs, cf. Sthioul (1998b) et Tahara (ici-même).

⁸ Au sens de Brunot (1922). Cette notion est dans les grandes lignes équivalente à celle de temps anaphorique au sens de Partee (1973) et de Molendijk (1990).

pertinence selon lequel plus l'intervalle dénoté est restreint, plus l'énoncé est pertinent (cf. Wilson & Sperber 1993).

La fixation d'une référence temporelle et le lien qui s'établit avec une période de repérage donnée n'est pas sans lien avec la nature de l'éventualité : il s'exerce en effet des contraintes sur la manière dont doit être comprise l'éventualité, selon qu'elle est incluse dans la période de référence (comme pour le passé simple) ou au contraire englobe celle-ci (comme pour l'imparfait). Ainsi, en (9) :

(9) Quand la guerre éclata, Antoine construisait une maison.

le procès englobe la période de repérage (ici le moment où la guerre éclate), si bien que l'énoncé n'explique que la phase centrale de développement, sans son début ni sa phase finale de culmination.⁹ Pour cette raison, l'éventualité explicitée est en ce cas homogène.

À l'inverse, le passé simple de (11)

(11) Louis XIV fut roi à l'âge de onze ans.

ne peut pas être compris, s'il est mutuellement manifeste que Louis XIV a également régné à l'âge adulte, comme une instruction visant à inclure le procès entier dans la période de référence où Louis XIV était âgé de onze ans¹⁰. L'instruction du passé simple E⊂R n'en est pas pour autant annulée ni la signification de *être roi*. Ce qui se passe est que l'allocutaire est pragmatiquement contraint de considérer, pour préserver la relation d'inclusion, que l'énoncé ne communique que l'émergence de l'état *être roi*, et non l'état dans son ensemble. Le résultat du processus interprétatif est donc une lecture inchoative.

Ces deux derniers phénomènes correspondent à des phénomènes bien connus dans les approches aspectuelles. Nous sommes ainsi d'accord avec Vettters & De Mulder (2000) lorsqu'ils disent, à propos de nos analyses, que leur but « n'est pas de remplacer la théorie de l'aspect verbal, mais de la compléter » (Vettters & De Mulder 2000, 24). Reste à savoir dans quelle mesure l'information de base véhiculée par les temps verbaux est conceptuelle, étant donné la diversité des valeurs qu'elle peut prendre selon les contextes, la valeur de base concernant aussi les emplois d'irréalité ou en style indirect libre par exemple ; le même

⁹ Les schémas proposés par Maire-Reppert (2000) pour l'imparfait constituent selon nous un exemple de confusion entre ce qui est dit littéralement, ce qui est explicité et ce qui est (éventuellement) communiqué implicitement : un énoncé comme (9) ne communique quelque chose qu'à propos du moment où la guerre éclate. Il n'y a pas de sens à notre avis à représenter sur une ligne du temps un intervalle plus grand dont la borne de droite serait ouverte, l'énoncé ne communiquant rien à propos de cette zone de temps.

¹⁰ Si ce fait n'est pas mutuellement manifeste, alors (11) peut bien entendu aussi communiquer que le règne entier de Louis XIV est inclus dans cette période.

problème se posait déjà avec la théorie de Guillaume, où les notions d'*incidence* et de *décadence* ont un tel degré d'abstraction qu'on peine à admettre qu'elles sont conceptualisables. À notre sens, la question de la nature conceptuelle (théorie de l'aspect) ou procédurale (théorie défendue ici) des temps verbaux reste ouverte.

Ce qui est sûr, c'est qu'une conception qui admettrait d'*annuler* ou même de « *modifier* » (*ibid.*, 20) une caractéristique fondamentale d'une forme ne nous satisfait pas. Pour nous, les données sur le type de procès, les instructions liées aux temps verbaux ou la présence de compléments de temps ne sont pas des contraintes qui se combattent, mais des informations conceptuelles et/ou procédurales qui se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Il en va de même, selon nous, de la relation entre le type de procès et des expressions temporelles telles que *pendant x temps*, *en x temps* ou *de t₀ à t₁*. Nous tenterons d'établir, dans la quatrième section de cet article, que de telles prépositions fonctionnent également comme des expressions procédurales.

3.2. Informations contextuelles

Expressions conceptuelles et procédurales peuvent être considérées, conformément à la théorie de la pertinence, comme des *inputs*, c'est-à-dire comme des données à l'aide desquelles l'allocutaire, s'appuyant également sur d'autres inputs tels que les données liées au contexte, peut engager un processus inférentiel le menant à la récupération de l'intention informative du locuteur.

L'influence du contexte ne saurait être mesurée à l'aide d'énoncés isolés dont ne sortirait qu'une seule et unique interprétation¹¹. Il convient, si l'on affirme que des données autres que linguistiques sont prises en compte, de montrer qu'une même phrase peut recevoir des interprétations différentes. Prenons par exemple l'énoncé (19) :

(19) Max sortit les caisses de bière de la chambre froide pendant dix minutes.

Cet énoncé peut recevoir au moins deux interprétations, toutes deux non-littérales ; la première consiste à comprendre que Max s'est livré sans s'arrêter et sans y parvenir complètement à la rude tâche d'apporter les caisses à l'extérieur, et ce durant un laps de temps de dix minutes, interprétation rendue manifeste par la suite (19') :

(19') Max sortit les caisses de bière de la chambre froide pendant dix minutes. Puis son chef lui dit d'arrêter.

La seconde consiste à admettre que Max a amené à l'extérieur toutes les caisses de bière, puis les a laissées en place durant dix minutes, comme en (19'') :

¹¹ En cela, le Modèle des Inférences Directionnelles (MID, cf. Moeschler *ici-même*) nous apparaît comme une théorie davantage sémantique que pragmatique : la sortie interprétative est généralement, à matériau linguistique égal, univoque.

(19") Max sortit les caisses de bière de la chambre froide pendant dix minutes. Puis son chef lui dit de les remettre en place.

Qu'est-ce qui favorisera une lecture plutôt que l'autre ? Le choix se fera ici sur des critères strictement contextuels. L'allocutaire doit récupérer ou construire une prémissse du type de P1 ou de P2 :

P1 : sortir des caisses de bière prend du temps.

P2 : les caisses de bière sont susceptibles de rester dehors pendant un certain temps.

Si l'allocutaire récupère la prémissse P1, il privilégiera l'interprétation explicitée en (19'), s'il récupère la prémissse P2, il choisira celle de (19"). Sans l'accès à une prémissse de cet ordre, l'allocutaire n'est pas en mesure de décider entre les deux interprétations possibles. Pour nous, dans les cas d'interprétations non-littérales tout au moins¹², la notion d'interprétation par défaut n'a pas lieu d'être. Il s'agit seulement d'interprétations découlant de prémisses plus accessibles.

4. Les compléments de durée

C'est une démarche traditionnelle que d'opposer deux grands groupes de compléments de temps, les situeurs temporels d'une part (*le 23 janvier, hier à huit heures, la veille...*) et les compléments de durée de l'autre (*pendant x temps, en x temps...*), tout en considérant que certains compléments peuvent avoir les deux fonctions simultanément, voire même en considérant que tout situeur communique aussi une durée, fût-elle nulle. Ce qui nous intéresse ici est de nous interroger sur la part de conceptuel et la part de procédural dans de telles expressions. Nous admettrons sans la discuter l'idée que les situeurs absous¹³ (*le 23 janvier 1858*) communiquent de l'information conceptuelle. En revanche, la situation est plus complexe en ce qui concerne les compléments de durée. Qu'est-ce qui différencie sémantiquement *pendant cinq minutes* de *en cinq minutes* ? Nous pensons que c'est la partie procédurale de l'expression. Autrement dit, si *cinq minutes* est bien entendu une donnée conceptuelle, les prépositions elles-mêmes doivent être considérées comme procédurales. Elles indiquent à l'allocutaire quel type d'éventualité il doit chercher à se représenter. Avec *pendant*, l'allocutaire est amené à récupérer une éventualité homogène, avec *en*, il est conduit à rechercher une éventualité non-homogène.

¹² Nous sommes d'accord avec l'idée développée dans Saussure (2000) selon laquelle les énoncés littéraux demandent moins d'effort de traitement et constituent donc les interprétations les plus accessibles.

¹³ Etant entendu que les situeurs relatifs, qu'ils soient déictiques ou allocentriques, nécessitent un calcul pour déterminer la référence temporelle.

On relèvera que nous n'utilisons pas *en* et *pendant*, comme le fait Vendler (1967), comme critère de classification des procès. Pour la plupart des prédictats verbaux, l'emploi de l'une ou l'autre expression est possible et il n'y a pas de sens dès lors à considérer que l'un s'applique « mieux » que l'autre. Nous sommes d'accord avec la critique que Wilmet adresse à Vendler lorsqu'il dit que celui-ci « commet l'erreur de prendre l'aspect lexical comme critère de l'aspect verbal » (Wilmet 1980, 61).

Quelle description de ces expressions, sous forme de procédure, peut-on envisager ? La complexité des facteurs qui entrent en jeu nous oblige à ne présenter non seulement qu'une ébauche, mais surtout qu'une idéalisation de ce à quoi peut ressembler le processus interprétatif. En particulier, la présentation en étapes successives vise avant tout à clarifier le processus, mais il est vraisemblable que ces opérations ont plutôt lieu simultanément que pas à pas. Ce que nous tentons avant tout de faire ici est d'envisager les questions auxquelles l'allocutaire est confronté lorsqu'il interprète un énoncé qui contient une expression telle que *pendant x temps*. Ce sur quoi nous voudrions insister est que s'il est vrai que pour chaque étape des facteurs linguistiques peuvent orienter l'interprétation, ceux-ci ne la déterminent pas : c'est avant tout à travers l'élaboration d'un contexte interprétatif que les choix se font. En d'autres termes, les caractéristiques sémantiques (conceptuelles et procédurales) guident l'interprétation, mais le contexte peut conduire à un chemin qui n'est pas l'interprétation « préférée ».

On remarquera en premier lieu que tant *pendant x temps* que *en x temps*, par opposition à *depuis x temps*, s'accordent en principe mieux avec un passé simple qu'avec un imparfait :

- (20) Paul marcha pendant une heure.
- (21) Henri trouva la solution à ce problème en dix minutes.

Cette compatibilité est expliquée dans tous les bons manuels : pour pouvoir déterminer une durée totale, il est nécessaire d'avoir une appréhension globale de la situation, ce qui est impossible avec l'imparfait. Celui-ci est néanmoins possible et peut conduire à deux types de lectures. Soit l'énoncé rend compte d'une itération, comme dans l'exemple (22), soit il est en usage interprétatif¹⁴, c'est-à-dire qu'il rend compte d'une pensée attribuée, comme l'imparfait dit *de rupture* ou l'imparfait de conséquence non réalisée, deux interprétations possibles de l'exemple (23) :

- (22) L'année dernière, Jean allait à Lausanne en quarante minutes.
- (23) Le lendemain, Jean allait à Lausanne en quarante minutes.

¹⁴ Sur les énoncés en usage interprétatif, cf. Sthioul (1998b) et (2000a) ; plus spécifiquement sur l'imparfait, cf. Sthioul(2000b) et Saussure & Sthioul (1999).

4.1. *Pendant x temps*

Nous proposons donc que la première partie de la procédure consiste à déterminer si l'éventualité consiste en un procès unique ou en une suite de procès. La présence d'un passé simple ou d'un imparfait peut guider le choix, mais n'entraîne pas automatiquement l'une ou l'autre lecture. Avec l'imparfait, si une lecture en usage descriptif est préférée, alors il y a itération : l'éventualité dénotée est une suite ouverte de procès (i.e. non bornée relativement à une période de référence récupérée par ailleurs). Avec le passé simple, un autre choix doit être fait. Si la durée dénotée peut être attribuée à une éventualité discrète, la procédure se poursuit (branche de gauche), si ce n'est pas possible (en raison de facteurs pragmatiques, par exemple parce qu'il est mutuellement manifeste qu'une unique promenade ne peut durer dix ans), alors la lecture itérative est préférée : l'éventualité dénotée est une suite fermée de procès (i.e. non bornée relativement à une période de référence récupérée ou construite par ailleurs). On pourrait donc, selon le mode de représentation proposé par Luscher (1998), schématiser la première phase de la procédure ainsi (Figure 1) :

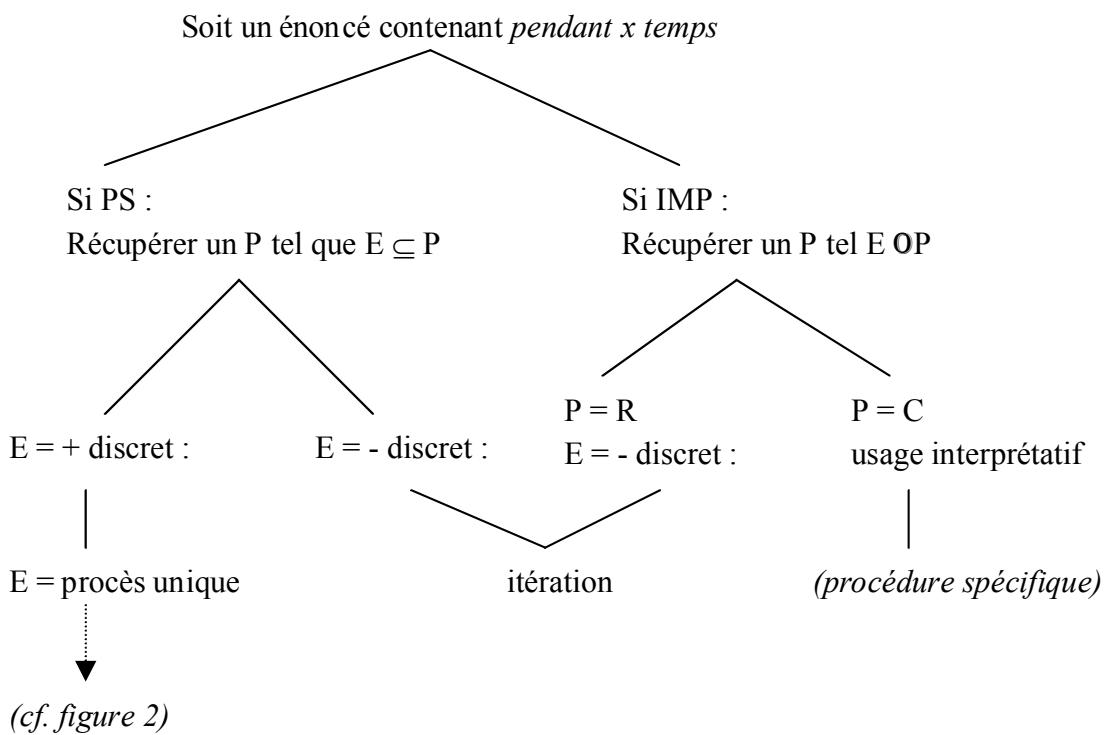


Figure 1

Si l'on poursuit la branche de gauche (éventualité discrète au passé simple), alors l'allocutaire est amené à considérer si le procès est télique ou atélique. Si le procès est atélique, l'allocutaire aboutit à une interprétation non problématique : l'énoncé rend compte du procès proprement dit (20). Si le procès est télique, alors le locuteur doit admettre que l'éventualité ne correspond pas au procès lui-même. Dans ce cas se pose une autre question, déjà évoquée en 3.2. Le procès

lui-même est-il préférentiellement conçu comme ponctuel ou temporellement étendu ? Si le procès est conçu comme étendu (– ponctuel), alors l'éventualité dénotée sera la phase centrale de développement (19'). Si le procès peut être conçu comme ponctuel (+ ponctuel), alors l'éventualité correspond à l'état lexicalement impliqué par le procès (19''). Ceci nous donne, schématiquement :

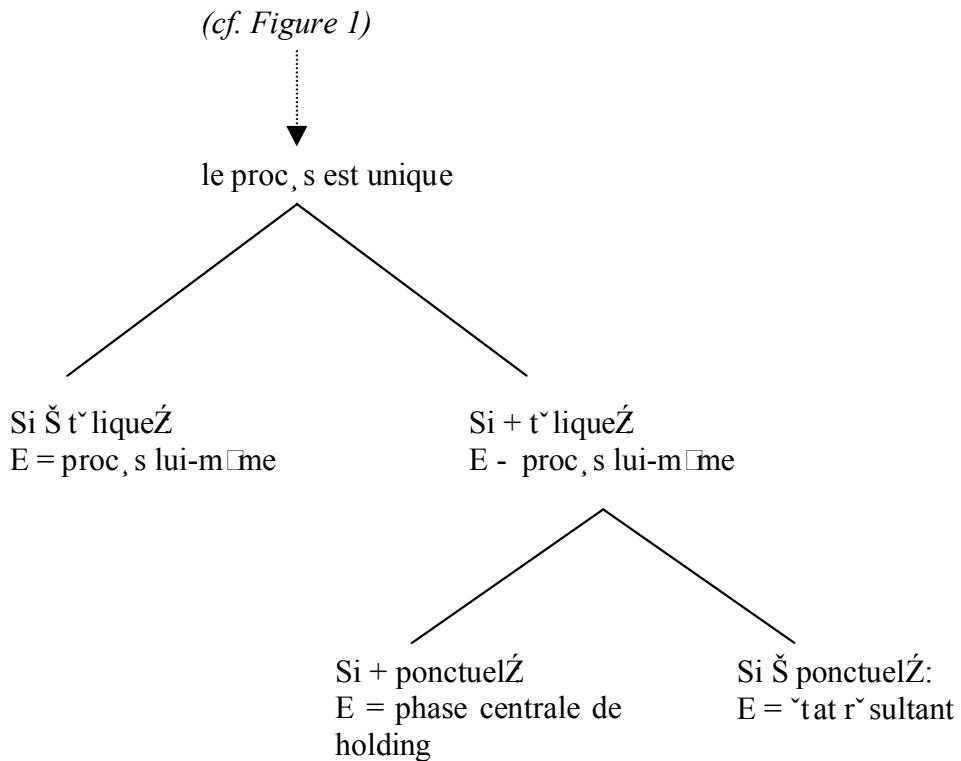


Figure 2

Il convient de remarquer que de nombreux procès ne se prêtent pas au mouvement interprétatif qui mène à une lecture comme état impliqué. Il y a clairement une distinction à faire entre des procès qui peuvent facilement être conçus comme ponctuels et ceux dont la représentation implique un processus interne complexe, composé de diverses opérations, et qui ne peuvent donc pas être réduits conceptuellement à un point. Des verbes comme *mettre*, *poser* ou *placer*, dont le sens est peu spécifique, se prêtent particulièrement bien à ce type d'inférences. Ainsi, (24) peut être compris comme dénotant l'état impliqué par le procès, alors qu'il semble que (24'') ne puisse communiquer que la phase centrale inachevée, d'où la difficulté à avoir la suite notée entre parenthèses dans la mesure où on admet que *retirer* présuppose que l'action de mettre la pancarte a été accomplie jusqu'à son terme :

- (24) Marie mit une pancarte sur le mur pendant deux jours (puis elle la retira).
- (24'') Marie vissa une pancarte sur le mur pendant deux jours. (? puis elle la retira).

Il en va de même des paires de phrases suivantes. À chaque fois la première phrase s'accommode très bien d'une lecture en état impliqué, contrairement à la seconde :

- (25) Pierre mit sa chemise blanche pendant deux heures (puis la retira).
- (25') Pierre enfila sa chemise blanche pendant deux heures (? puis la retira).
- (26) Les forains installeront la grande roue pendant trois jours (puis la redémonteront).
- (26') Les forains monteront la grande roue pendant trois jours (? puis la redémonteront).
- (27) Il a fermé son veston pendant cinq minutes (puis il l'a rouvert).
- (27') Il a boutonné son veston pendant cinq minutes (? puis il l'a rouvert).

On relèvera qu'il semble y avoir un continuum dans la facilité à récupérer comme événement homogène la situation résultante. Cette échelle de difficulté semble être due à deux facteurs légèrement distincts. Ainsi, si (24') est moins bon que (24), mais semble meilleur que (24''), cela est dû à la complexité des actions décrites : visser prend plus de temps et nécessite des opérations plus complexes que scotcher, et il est donc plus difficile d'en concevoir l'accomplissement comme étant ponctuel :

- (24) Marie mit une pancarte sur le mur pendant deux jours (puis elle la retira).
- (24') Marie scotcha une feuille sur le mur pendant deux jours. ((?) puis elle la retira).
- (24'') Marie vissa une pancarte sur le mur pendant deux jours. (? puis elle la retira).

En revanche, si (28') est moins acceptable que (28), mais davantage que (28''), cela vient plutôt du degré de spécificité des prédicats : *ouvrir* est peu spécifique, *déboucher* l'est davantage et *décapsuler* encore plus. Il paraît en effet naturel de considérer que plus le prédicat est spécifique, plus l'allocutaire recherche la pertinence de l'énoncé dans le prédicat lui-même et non dans l'état impliqué :

- (28) Avant de boire ce vin / cette bière, il faut ouvrir la bouteille pendant une heure.
- (28') (?) Avant de boire ce vin, il faut déboucher la bouteille pendant une heure.
- (28'') ? Avant de boire cette bière, il faut décapsuler la bouteille pendant une heure.

4.2. *En x temps*

Quant à la préposition *en x temps*, sa procédure est en partie similaire à *pendant x temps*, dans la mesure où elle introduit de même une durée limitée, et en est en partie l'inverse, puisqu'elle conduit l'allocutaire à récupérer une éventualité non-homogène. Si le procès est un accomplissement, c'est le procès lui-même qui est visé. Si c'est un achèvement, le procès n'ayant lui-même aucune durée, l'éventualité correspond à la phase préparatoire encodée, paraphrasable par « mettre x temps pour ... ». Si le procès est atélique, le complément s'applique à la phase préparatoire menant à l'émergence du procès, d'où une lecture inchoative du type « mettre x temps pour commencer à ... ». Ceci nous donne :

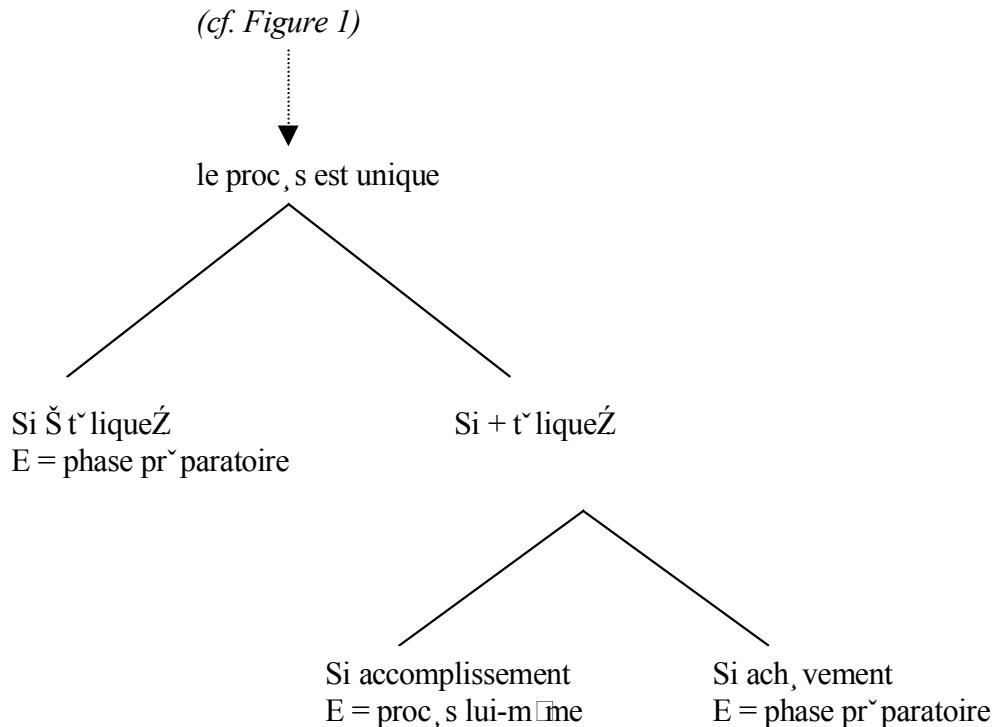


Figure 3

On relèvera qu'un énoncé au passé antérieur¹⁵, dans la mesure où on admet que ce temps est, au niveau strictement linguistique, le passé simple d'un état résultant (cf. 3.1.1.), suivra le même chemin interprétatif que tout procès atélique au passé simple. Or, on sait que les emplois du passé antérieur en proposition indépendante se limitent presque exclusivement à des énoncés comportant un complément du type *en x temps*, complément qui, lié à un verbe d'état au passé simple, conduit à une interprétation où l'énoncé porte sur l'émergence de cet état. Le passé antérieur semble donc s'être spécialisé dans la communication de la phase préparatoire à un état résultant. Sur le plan des conditions de vérité, un énoncé comme (29)

(29) En un instant, il eut dévoré sa proie.

ne se distingue pas de l'énoncé équivalent au passé simple :

(30) Il dévora sa proie en un instant.

puisque la phase préparatoire à l'état résultant communiquée par (29) n'est autre que le procès télique communiqué par (30). Ce n'est que sur le plan des inférences, liées par exemple à la perspective narrative ou à la mise en avant de certains thèmes, qu'une différence peut être faite.

¹⁵ Le passé antérieur est la forme qui pose le plus de problèmes au MID. En effet, la conséquence des hypothèses posées par le modèle devrait être qu'elle possède à la fois un trait en avant et un trait en arrière.

4.3. *De t₀ à t₁*

Au début de cet article, nous présentions des énoncés qui contenaient l'expression *de t₀ à t₁*. Cette expression nous apparaît comme un hybride entre un situeur (dans la mesure où elle dénote des moments du temps) et une expression procédurale imposant de récupérer une éventualité homogène (contrairement à l'expression au dénoté similaire *entre t₀ et t₁*). Ainsi, *de t₀ à t₁* sert à la fois à donner une période de référence et à déterminer quelle phase du procès est communiquée, cette dernière tâche étant remplie selon le même schéma que *pendant x temps*.

Un indice de la similitude entre *pendant x temps* et *de t₀ à t₁*, outre leur compatibilité avec des procès atéliques pour une lecture littérale, est que l'on retrouve les mêmes différences d'acceptabilité entre les procès téliques qui peuvent être conçus comme ponctuels et ceux qui renvoient nécessairement à un processus complexe (cf. 4.1.) :

- (31) Marie mit une pancarte sur le mur du vendredi au lundi (puis elle la retira)
- (31') Marie vissa une pancarte sur le mur du vendredi au lundi (?) puis elle la retira)
- (32) Pierre mit sa chemise blanche de deux à quatre heures (puis la retira).
- (32') Pierre enfila sa chemise blanche de deux à quatre heures (?) puis la retira).
- (33) Les forains installeront la grande roue de samedi soir à mardi matin (puis la redémonteront).
- (33') Les forains monteront la grande roue de samedi soir à mardi matin (?) puis la redémonteront).
- (34) Il a fermé son veston de six heures à sept heures (puis il l'a rouvert).
- (34') Il a boutonné son veston de six heures à sept heures (?) puis il l'a rouvert).

Nous parvenons donc à l'explication du paradoxe apparent présenté en début d'article sur la base des exemples rappelés ici :

- (3) Barbara partit de la maison (sans interruption) de 8 heures à 10 heures (puis y revint).
- (3') À 9 heures, Barbara partait de la maison.
- (4) Paul enleva le panneau de 8 heures à 10 heures (puis l'a remis en place).
- (4') À 9 heures, Paul enlevait le panneau.

Dans les exemples (3) et (4), le complément *de 8 heures à 10 heures* est en partie procédural : il engage l'allocutaire à récupérer une éventualité homogène. *Partir de la maison* et *enlever le panneau* étant téliques et pouvant être conçus comme ponctuels, une des interprétations possibles est que ces éventualités homogènes sont les états qui résultent du procès. Dans les exemples (3') et (4'), l'imparfait commande à l'allocutaire de récupérer une période de référence ; cette récupération se fait sans problème grâce à la présence en position thématique du situeur *à neuf heures*. En vertu des instructions liées à l'imparfait, le procès rend compte de l'englobement du procès *lui-même* relativement à cette période de référence. L'interprétation de (3) et de (4) est donc différente de celle

de (3') et de (4') au niveau de la phase explicitée : l'implication logique présentée au début de cet article est donc ici bloquée. Le paradoxe n'est donc qu'apparent.

5. En guise de conclusion : MID et TRM

Quelles sont les conséquences de nos observations sur les questions abordées dans ce numéro ? Sur la question de l'ordre temporel, il nous paraît indispensable de tenir compte des inférences aspectuelles, comme le montrent les séquences suivantes :

- (35) Paul courut. Puis il s'essouffla. (Saussure ici-même)
- (36) En six mois, Izumi parla français couramment. Puis elle apprit l'italien.

Pour pouvoir considérer qu'il y a ordre temporel dans ces séquences (ordre explicité ici par le connecteur *puis*), il est indispensable d'admettre que la relation d'ordre concerne les phases explicitées des procès, c'est-à-dire l'événement de se mettre à courir ou de commencer à parler français couramment. En effet, s'il est légitime de considérer qu'Izumi a continué à parler français couramment après avoir commencé à apprendre l'italien ou que Paul s'est essoufflé précisément en courant, cela ne fait pas partie des explicitations. La RM-événement (cf. Reboul ici-même) doit donc dans ce cas porter sur la phase explicitée et non sur le procès dénoté par le prédicat lui-même.

En ce qui concerne les temps composés, nous avons posé (cf. 3.1.1.) que ceux-ci étaient instructionnellement équivalents aux temps simples sur la base desquels ils sont formés, mais dénotaient un procès conceptuellement distinct, correspondant à l'état résultant. Si on admet cela, alors, dans le cas d'une séquence comme :

- (37) Paul tomba. Max l'avait poussé. (Moeschler ici-même)

l'instruction liée au second énoncé est celle de l'imparfait ; la première étape interprétative est donc de considérer que l'état résultant *avoir poussé Paul (Max)* englobe une période de référence, préférentiellement interprétée comme le moment de la chute de Paul. Ce qui serait en jeu ici ne serait donc pas strictement la règle *pousser - tomber* elle-même, mais une prémissse dérivée de celle-ci liée à la relation entre *tomber* et *avoir poussé*. En d'autres termes, la relation d'antériorité entre les procès eux-mêmes (*pousser* précède *tomber*) passerait par la reconnaissance d'une simultanéité entre l'événement *tomber* et l'état *avoir poussé*, à laquelle s'ajoute une règle, nécessaire et non-annulable, selon laquelle le procès en tension précède le procès résultant¹⁶.

¹⁶ D'autres exemples illustreraient peut-être mieux cette analyse. Une séquence comme *Paul resta derrière la porte pendant deux heures ; il avait oublié ses clés* énonce littéralement la simultanéité englobante de l'état résultant *avoir oublié ses clés* par rapport à l'événement *rester derrière la porte*. La relation d'ordre entre *rester derrière la porte* et *oublier ses clés* peut être inférée à partir du fait que le procès en tension précède toujours l'état résultant, mais

Il se peut cependant qu'une autre interprétation soit préférée, selon laquelle le moment de repérage permettant de déterminer la référence temporelle de l'état *avoir poussé* ne coïncide pas avec le moment de la chute de Paul. C'est alors à une autre règle conceptuelle qu'on doit faire appel (cf. Saussure (ici même), comme en (38), qui contient des sortes de « plus-que-parfaits de rupture » tels qu'on en trouve fréquemment chez Mauriac par exemple¹⁷). Mais en aucun cas la valeur d'antériorité n'y est annulée : elle s'applique simplement à une autre période, liée par exemple au moment de perception d'un observateur :

- (38) Paul tomba. Alors Max l'avait poussé hors du chemin et lui avait donné les premiers soins.

Un autre cas où nous rejetons l'idée d'une annulation de trait est celui d'une suite ordonnée d'événements rendue au passé composé ou au plus-que-parfait. Dans cette situation, nous pensons qu'une inférence doit être faite, à partir des données linguistiques selon lesquelles les énoncés décrivent des états résultants, afin de considérer que ceux-ci communiquent explicitement les événements produisant l'état résultant :

- (39) Le concierge a fermé la porte. Ensuite, il a quitté les lieux.

- (40) Le concierge avait fermé la porte. Ensuite, il avait quitté les lieux.

Cette inférence est commandée ici par la présence d'*ensuite*, dont le sens empêche que l'énoncé se rapporte à des états non-bornés (cf. Kozlowska 1996) tels que *avoir fermé la porte* ou *avoir quitté les lieux* et force donc l'allocutaire à reconstruire les procès tensifs *fermer la porte* et *quitter les lieux*. Mais là non plus, la valeur d'antériorité n'est pas annulée, elle est relative à un autre instant, le moment d'énonciation pour le passé composé et la période de référence (par

on peut penser que cette récupération du procès lui-même ne s'effectue que si cela est pertinent, comme dans : *Paul resta derrière la porte pendant deux heures; il avait oublié ses clés en quittant la maison.*

¹⁷ Cf. par exemple cet extrait où la référence temporelle du procès *rejoindre* est postérieure aux événements du paragraphe précédent ; le fait que la séquence décrit les perceptions du personnage-narrateur permet une avancée du point de référence similaire à celle qui a lieu pour l'imparfait narratif (cf. Saussure & Sthioul 1999), mais en aucun cas la valeur d'accomplissement n'y est annulée :

« Elle tourna à nouveau les yeux vers l'allée où Geneviève et Janine, armées de sécateurs, feignirent de nettoyer les rosiers. Du banc où je m'étais assis, je regardais ma femme s'éloigner, tête basse, comme un enfant qui va être grondé. Le soleil trop chaud annonçait l'orage. Elle avançait du pas de ceux pour qui la marche est une souffrance. Il me semblait l'entendre geindre : « Ah mes pauvres jambes! » Deux vieux époux ne se détestent jamais autant qu'ils l'imaginent.

Elle **avait rejoint** ses enfants qui, évidemment, lui adressaient des reproches. Soudain, je la vis revenir vers moi rouge, souffrante » (Mauriac, *Le Nœud de vipère*, Bibl. de la Pléiade, 476).

exemple le moment où un visiteur essaye d'entrer dans les lieux) pour le plus-que-parfait.

Ainsi, d'une manière générale, les notions d'*annulation*, de *transitions aspectuelles*¹⁸ ou de *réinterprétation* (ces deux dernières notions étant par exemple largement présentes chez de Swart 1995) nous paraissent problématiques. Si le locuteur utilise une forme qui comporte une signification ou une instruction particulière, c'est toujours, comme le montre la théorie de la pertinence (cf. Sperber & Wilson 1989), en vue de produire un certain effet : la tâche de l'interprète consiste à tenir compte en tous les cas de cette forme et à déterminer à quel niveau et relativement à quel matériau conceptuel l'instruction doit être appliquée.

Ces remarques nous conduisent au dernier problème que nous aimeraisons aborder, celui des RM-événements (représentations mentales d'événements, cf. Reboul ici même). Sur quel niveau d'analyse va-t-on se fonder pour construire une RM-événement ?

Si on ne veut pas tomber dans les apories présentées au début de cet article, il semble nécessaire que les RM-événements s'attachent à représenter les éventualités telles que l'allocutaire les conçoit une fois que le processus d'explicitation a été accompli. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec Reboul (ici-même) lorsqu'elle propose, pour les cas d'itération du type de (14), de construire une unique RM-événement (en fait, une RM d'éventualité homogène¹⁹) qui correspondrait à un ensemble d'objets indistincts.

En revanche, dans le cas des énoncés tels que :

- (41) Marie était en train de construire une maison. (Reboul ici-même)
- (9) Quand la guerre éclata, Antoine construisait une maison.
- (10) Antoine a construit une maison pendant deux ans.

nous n'adhérons pas à l'analyse que propose Reboul lorsqu'elle admet que ces énoncés communiquent des achèvements. En effet, la conséquence logique du désir de rendre compte des explicitations des énoncés et non du sens littéral du procès nous conduit à admettre comme RM la représentation de l'événement homogène correspondant à la partie centrale du procès, et non du procès

¹⁸ Peut-être même la notion de «transformation passive» est-elle un leurre. Littéralement, la forme «être + participe passé» signifie un état (*Madame est servie / L'accord est paraphé par le ministre*), et ce n'est peut-être que par des inférences du même type que pour les temps composés que l'allocutaire récupère l'événement causant (*Madame est servie rapidement / L'accord est paraphé par le ministre en quelques secondes*).

¹⁹ La situation est différente pour les énoncés itératifs du type *Cette année-là, Paul alla trois fois à Lausanne*. De tels énoncés où le nombre de réalisations du procès est précisé communiquent une éventualité unique non-homogène qui s'analyse comme *Paul mangea trois croissants* (cf. section 3).

construire une maison dans son ensemble. De même, comme on l'a évoqué plus haut, aux énoncés qui rendent compte de la phase résultante doit correspondre une RM de cette phase.

Reste un exemple problématique que nous soumettons à la sagacité du lecteur. Quelle analyse proposer de cet exemple tiré de Larochette :

- (42) Le trois avril, j'entre vite quelques instants chez lui, et qu'est-ce que j'apprends ? Il part. (Larochette 1980, 72)

Dans cet exemple, *vite* - complément de durée du type *en x temps* - s'applique au procès lui-même, alors que *quelques instants* - complément de durée du type *pendant x temps* - s'applique à la phase résultante. Sans doute, pour un tel énoncé, faudra-t-il construire deux RM, ou une RM complexe, dans la mesure où tant le procès que l'état qui en résulte sont communiqués explicitement. Mais c'est là un cas à notre sens tout à fait particulier.

En effet, en règle générale, l'allocutaire parvient, en fonction des informations conceptuelles, procédurales et contextuelles, à une interprétation univoque quant à la phase de procès explicitée. C'est de cette interprétation qu'il nous apparaît que la Théorie des Représentations Mentales doit chercher à rendre compte, parvenant ainsi, nous semble-t-il, à constituer une véritable alternative pragmatique aux approches sémantiques existantes.

Références

- BOOGAART R. (1999), *Aspect and Temporal Ordering*, The Hague, Holland Academic Graphics.
- BRUNOT F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- DOWTY D.R. (1986), « The effects of aspectual class on the temporal structure of discourse : semantics or pragmatics ? », *Linguistics and Philosophy* 9, 37-61.
- Grand Larousse de la langue française* (1971-1978), Paris, Larousse.
- GUILLAUME G. (1929), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion.
- KOZLOWSKA M. (1996), « Ensuite et l'ordre temporel », *Cahiers de linguistique française* 18, 243-274.
- KRIPKE S. (1982), *La logique des noms propres*, Paris, Minuit.
- LAGANE et al. (1971), *Dictionnaire du français contemporain. Livret méthodologique*, Paris, Larousse.
- LAROCHE J. (1980), *Le langage et la réalité*, vol. II, Munich, Wilhelm Fink.
- LUSCHER J.-M. (1998), *Eléments d'une pragmatique procédurale*, thèse de l'Université de Genève, ms., 359 p.
- LUSCHER J.-M. & STHIOUL B. (1996), « Emplois et interprétations du passé composé », *Cahiers de linguistiques française* 18, 187-217.

- MAIRE-REPPERT D. (2000), « Comment comprendre un imparfait dans un texte ? Approche calculatoire. », in TYVAERT J.-E. (éd.), *L'Imparfait, Recherches en Linguistique et Psychologie cognitive* 15, Presses Universitaires de Reims, 35-51.
- MILNER J.-C. (1982), *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- MOESCHLER J. et al. (1998), *Le temps des événements*, Paris, Kimé.
- MOLENDIJK A. (1990), *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*. Amsterdam, Rodopi.
- PARSONS T. (1990), *Events in the Semantics of English*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- PARTEE B. (1973), « Some Structural Analogies Between Tenses and Pronouns In English », *Linguistics and Philosophy* 70, 601-609.
- SAUSSURE L. DE (2000), *Pragmatique temporelle des énoncés négatifs*, thèse de l'Université de Genève, ms, 404 p.
- SAUSSURE L. DE & STHIOUL B. (1999), « L'imparfait narratif : point de vue (et images du monde) », *Cahiers de praxématique* 32, 167-188.
- SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La pertinence. Communication et cognition*. Paris, Minuit.
- STHIOUL B. (1998a), « La conceptualisation du temps : Guillaume », in MOESCHLER J. et al., *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 45-65.
- STHIOUL B. (1998b), « Temps verbaux et point de vue », in MOESCHLER J. et al., *Le temps des événements*, Paris, Kimé, 197-220.
- STHIOUL B. (2000a), « Passé simple, imparfait et sujet de conscience », *Cahiers Chronos* 6, 79-93.
- STHIOUL B. (2000b), « L'imparfait comme expression procédurale », in TYVAERT J.-E. (éd.), *L'Imparfait, Recherches en Linguistique et Psychologie cognitive* 15, Presses Universitaires de Reims, 53-71.
- SWART H. DE (1995), « Contraintes aspectuelles et réinterprétation contextuelle », *Sémiotiques* 9, 89-116.
- VENDLER Z. (1967), « Verbs and Times », *Philosophical Review* 66, 143-160.
- VET C. (2000), « Référence temporelle, aspect verbal et les dichotomies massif/comptable et connu/nouveau », in MOESCHLER J. & BEGUELIN M.-J. (éd.), *Référence temporelle et nominale*, Berne, Peter Lang, 145-166.
- VETTERS C. & DE MULDER W. (2000), « Passé simple et imparfait : contenus conceptuel et procédural », *Cahiers Chronos* 6, 13-36.
- WILSON D. & SPERBER D. (1993), « Pragmatique et temps », *Langages* 112, 8-25.
- WILSON D. & SPERBER D. (2000), « Truthfulness and Relevance », *UCL Working Papers in Linguistics* 22.
- WILMET M. (1980), « Aspect grammatical, aspect sémantique, aspect lexical : un problème de limites », in DAVID J. & MARTIN R. (éd.), *La notion d'aspect*, Klincksieck, 51-68.